

Compte rendu du conseil d'école de l'ESPE de Franche Comté du 09/01/2017

réalisé conjointement par Laurence Piot, Maëlle Colmagne et Fabrice Belin, élus FSU

La séance commence par une présentation des nouveaux membres du CE, ceux nommés par le président de l'Université ou du recteur et ceux élus lors des dernières élections.

C'est Frédéric Muyard (vice président de l'université) qui préside la séance en attendant l'élection d'un nouveau président suite à la démission de Philippe CLAUS.

Lecture de la déclaration préalable de la FSU (en PJ)

2 premières réactions à la déclaration préalable :

Frédéric Muyard (président intérimaire) : Vous avez raison de nous faire remonter ces difficultés et il est important de le faire.

Catherine Caille Cattin (directrice de l'ESPE) :

-Les invitations au conseil d'école sont envoyées (prochain conseil le 29 mai à 14h).

-Lourdeur de la formation : Ce n'est pas forcément ici que l'on peut parler de cela, il faut que les étudiants valident leur Master. Nous ne sommes pas responsables du contenu de la formation. Il y a un cadre national et le contenu est disponible à tous sur internet. - Les volumes horaires de formation sont imposés par le gouvernement. Ils doivent osciller entre 450 et 550h en M1 et entre 250h et 300h par an en M2. En M2, l'UFC propose 250h.

Une des clefs pour diminuer le volume horaire de formation serait de l'étaler de la L3 à la T1. Elle indique également que la formation des enseignants doit se poursuivre en T1 et T2 dans un principe de formation continue. Mais des problèmes de remplacement empêchent souvent cette formation...

-Les démissions d'étudiants sont scrupuleusement étudiées et correspondent à des situations particulières indépendantes de la lourdeur de la formation.

-Observation en classe : La directrice de l'ESPE indique que le recteur Chanet a donné un accord de principe pour que les stagiaires puissent aller dans d'autres classes en observation (le recteur Martin était contre). Ainsi, les 30 % de M2 qui n'ont aucune expérience de classe devraient être en immersion dans une autre classe les 15 premiers jours de l'année. Les étudiants MEEF 1er degré devraient pouvoir aller 2 jours en observation en collège et les étudiants MEEF 2nd degré en primaire. (On pourra peut être obtenir plus tard que les M2 1er degré puissent aller en observation dans les autres cycles et que les M2 2nd degré puissent aller en observation en collège ou lycée selon l'affectation).

-Concernant les questions d'organisation de la formation, La directrice de l'ESPE indique que l'instance pour faire remonter les remarques concernant la formation est le **conseil de perfectionnement** où plusieurs étudiants sont invités et s'exprimeraient auprès des responsables des parcours sur le vécu de chaque formation. La carte de formation émane de ces retours-là.

Les informations sur ce qui est déjà prévu de changer à la rentrée 2017 :

- Tous les stagiaires qui ne sont pas titulaires d'un Master MEEF iront en Master MEEF.
- L'analyse de la pratique sera obligatoire pour tous les parcours

Ordre du jour :

1- approbation du CR du conseil du 28 novembre 2016.

Les représentants FSU indiquent qu'ils ne peuvent pas se prononcer sur un document qu'ils n'ont pas reçu.

L'approbation est alors reporté au prochain conseil d'école.

2- élection du président du Conseil d'école : Peut être candidat(e) un membre du CE nommé(e) par le recteur. Une seule candidate, Mme Françoise Bévalot (qui fut longtemps présidente de l'université de FC et siège au Conseil Economique et Social Régional = CESER de Bourgogne Franche Comté).

Vote : 23 pour, 0 abst, 0 contre

La nouvelle présidente se présente rapidement et indique qu'elle a été très à l'écoute de la déclaration préalable et qu'elle le serait concernant l'avis des étudiants.

3-Carte de formation 2017/2021 L'ESPE souhaite proposer un 4ème parcours de formation « pratiques et ingénierie de formation » (pas de changement pour les 3 premiers)

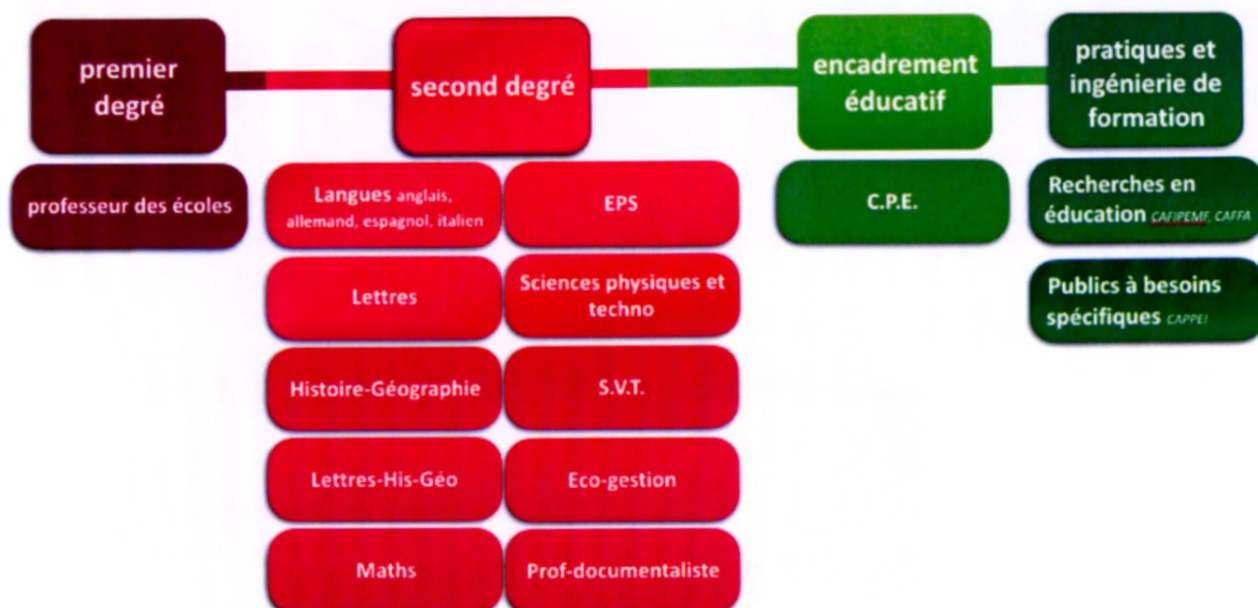
Ce 4ème parcours concerne 2 mentions pour la prochaine rentrée : MEEF et certification

- recherches en éducation : Cafipemf et Caffa
- Publics à besoins spécifiques (Cappei)

D'autres mentions pourront être ajoutées ensuite :

- Projet éducatif territorial
- Culture scientifique et technique

En fonction du nombre d'étudiants inscrits, certaines formation pourraient ne pas avoir lieu (allemand, italien).



Ouverture et mutualisation de parcours partagés entre les ESPE Bourgogne et Franche Comté .

La FSU demande si pour ces options, il est proposé aux étudiants de suivre la formation dans une autre académie avec défraiement.

Le rectorat a déjà accordé une aide financière de 3000€ à un M2 pour suivre la formation à Nancy. Mais indique que cela est compliqué pour le stagiaire qui a un poste dans l'académie de Besançon.

La FSU demande si le stagiaire ne pourrait pas être nommé pour cette année de formation dans l'académie où se déroule la formation.

Impossible selon le ministère. Une discussion débute sur le public visé par ces formations. La directrice de l'ESPE rappelle que l'ESPE n'a pas vocation à former que des futures enseignants de l'Education Nationale. Les futurs mastérisés peuvent également aller travailler dans le milieu associatif, le périscolaire, le soutien scolaire, l'édition ...).

La présidente propose qu'au prochain CE soit présentée une analyse de l'insertion professionnelle des étudiants de l'ESPE (à +18mois et + 30 mois).

Arnaud Mouly (responsable des études et de la formation) indique qu'une préconisation (rapport Inspection Générale) proposerait un concours Education Nationale avec une admissibilité en fin de L3 et une admission (formelle) en fin de M2 afin que les étudiants aient 2 années complètes de formation. (à suivre...)

Le vote du CE porte sur la seule création du 4ème parcours de formation, pas sur le contenu:
21 pour, 3 abstentions (FSU)

Ensuite une information non définitive sur les effectifs des M1 pour la prochaine rentrée (attente décret de la loi du 19 décembre 2016)

M1 1er degré : 120 Besançon, 80 Belfort, 40 Vesoul, 40 Lons

M1 2nd degré : 40 par mention sauf 80 en EPS

M1 PIF : 40 pour CAPPEI 80 pour cafipemf et cafffa M1 CPE : 40

Si on fixe une capacité d'accueil, il faudra réaliser une sélection d'entrée donc créer une commission d'affectation. Tous les étudiants ayant une licence ont droit à continuer en Master. Si un étudiant se voit refuser un master, le recteur doit lui proposer des ouvertures vers d'autres masters (le choix d'affectation se fait en fonction de ce qui reste de places)

Concernant la répartition des M1 1er degré sur les 4 sites départementaux, est voté un règlement d'affectation. Chaque étudiant fait 4 vœux et sera réparti par ordre de réception des inscriptions (1er arrivé, 1er servi). Certains pourront avoir leur 1er vœu de droit : situation de handicap, sportif de HN, parent avec enfant à charge, étudiante enceinte, activité professionnelle en cours)

4-Questions Diverses : Badge d'accès ESPE / Désherbage de la BU